



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 mai 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2010

New York, 28 juin-22 juillet 2010

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen ministériel annuel : mise en œuvre  
des objectifs arrêtés et des engagements  
pris sur le plan international en matière d'égalité  
entre les sexes et d'autonomisation des femmes**

### **Déclaration présentée par l'Organisation mondiale de la famille, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## **Déclaration**

### **Les familles en équilibre : la Déclaration d'Istanbul**

#### **Sommet mondial de la famille+5**

Nous, ministres et représentants des gouvernements, organisations de la société civile, monde académique, parlementaires, secteur privé, médias et familles, 300 participants issus de 54 pays représentant tous les continents, participant à la réunion tenue cinq ans après le Sommet mondial de la famille, ayant suivi l'ordre du jour en engageant des débats fructueux au cours de toutes les séances plénières :

- Ayant considéré le thème qui fait l'objet de l'examen ministériel annuel de 2010 (mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes), et le thème du Forum pour la coopération en matière de développement.
- Rappelant les résultats de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme qui s'est tenue à Mexico City en 1975; de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies qui s'est tenue à Copenhague en 1980; de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui s'est tenue à Nairobi en 1985; de la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing en 1995; l'Examen et l'évaluation après 5 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing +5), New York, 2000; l'Examen et l'évaluation après 10 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue pendant la quarante-neuvième séance de la Commission de la condition de la femme en 2005.
- Soulignant les résultats de la préparation et la de célébration de l'Année internationale de la famille en 1994; et les résultats de la table ronde aux Nations Unies pour célébrer le dixième anniversaire de l'Année international de la famille en 2004.
- Rappelant le Sommet du Millénaire des Nations Unies qui s'est tenu en 2000, la Déclaration du Millénaire des Nations Unies qui a été adoptée, et les engagements pris par les nations pour un nouveau partenariat mondial visant à réduire la pauvreté extrême et à mettre en place une série d'objectifs circonscrits dans le temps, avec une date butoir de 2015, connus sous le nom des objectifs du Millénaire pour le développement.
- Considérant les recommandations et les déclarations émanant du Sommet mondial de la famille qui s'est tenu à Sanya en Chine en 2004; la réunion tenue un an après le Sommet mondial de la famille à Aracaju au Brésil en 2005; la réunion tenue deux ans après le Sommet mondial de la famille, sur les bords de la mer Morte en 2006; la réunion tenue trois ans après le Sommet mondial de la famille à Varsovie en 2007 et la réunion tenue quatre ans après le Sommet mondial de la famille au Caire en 2008;
- Tenant compte de l'examen après 15 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing + 15) à New York en mars 2010.

- Reconnaissant que la réduction des inégalités et l'autonomisation des femmes sont des outils puissants pour réduire la pauvreté et atteindre un niveau de bien-être pour les familles dans toutes les cultures et les sociétés du monde.
- Reconnaissant que les inégalités entre les sexes sont profondément enracinées dans des attitudes figées, des institutions et des lois du marché sociétales, et qu'ainsi les engagements politiques aux plus hauts niveaux national et international, et notamment les actions au niveau local jouent un rôle fondamental.
- Affirmant que les engagements politiques peuvent permettre une mise en œuvre appropriée de politiques capables d'agir sur des changements sociaux et l'allocation de ressources nécessaires pour atteindre l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.
- Reconnaissant que la notion de sexe est une création sociale qui définit et différencie les rôles, les droits, le pouvoir, les responsabilités et les obligations des femmes et des hommes, qui forme la base de normes sociales définissant le comportement des hommes et des femmes et déterminant leur pouvoir social, économique et politique.
- Soucieux que divers obstacles, notamment la violence à l'égard des femmes, empêchent la réalisation de l'égalité, du développement et de la paix tels qu'ils sont reconnus dans les Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme.
- Convaincus qu'un document présenté par l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'objectif 3 des objectifs du Millénaire pour le développement reflète la nécessité d'une approche « Objectif 3 plus ».
- Encourageant les résultats et les recommandations des séances plénières tenues lors de la réunion tenue cinq ans après le Sommet mondial de la famille sur les sept stratégies citées dans le document présenté par l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'objectif 3 du millénaire pour le développement.

Nous avons adopté la déclaration suivante :

- La réalisation de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes est un problème pour lequel il existe des solutions, et il n'y a pas de meilleur endroit que la famille pour engager le dialogue sur ces solutions.
- Il existe de nombreuses méthodes pratiques pour réduire les inégalités basées sur le sexe, qui empêchent de réduire la pauvreté et d'atteindre un niveau élevé de bien-être pour la famille dans les sociétés partout dans le monde. L'esprit d'initiative et la volonté politique sont les premières étapes sur la voie de la réalisation de l'objectif 3. Du fait que la disparité entre les sexes est profondément enracinée dans des attitudes figées, l'engagement politique international, national, régional, local et familial au niveau le plus haut est fondamental pour créer et mettre en œuvre des politiques susceptibles de provoquer des changements sociaux.
- Nous sommes tous d'accord qu'il faut impérativement allouer des ressources adaptées pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes aux niveaux international, national, régional et local, et garantir que la décennie à venir fournisse des opportunités nouvelles d'agir au niveau mondial pour

réaliser l'égalité entre les sexes et émanciper les femmes, essentiellement pour renforcer la famille et atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous convenons également qu'il est essentiel d'envisager un changement fondamental sur la manière dont les sociétés conçoivent et organisent les rôles des hommes et des femmes, les responsabilités, l'accès aux ressources et au contrôle de celles-ci.

Dans le but de réaliser l'approche « Objectif 3 plus », les délégués sont généralement d'accord sur les sept priorités interdépendantes pour émanciper les femmes et modifier l'héritage historique et les désavantages liés au sexe qui subsistent dans la famille et dans la plupart des sociétés du monde :

- Éducation. Tout en continuant à s'engager pour un accès sur un pied d'égalité à une éducation primaire pour les garçons et les filles, il est également fondamental d'augmenter les chances d'accéder à l'éducation après le primaire. On voit de toute évidence que les niveaux d'éducation secondaire et supérieur sont extrêmement bénéfiques pour l'émancipation de la femme, et lui apportent notamment le potentiel de gagner un revenu plus important, la capacité de négocier des ressources au sein du foyer, l'autonomie de prise de décisions, le contrôle de la fertilité, la participation à la vie publique et le renforcement de la famille.
- La santé en matière de procréation, les droits et l'éducation sexuelle. Si la santé en matière de procréation et l'éducation sexuelle pour les filles, les garçons, les femmes et les hommes ne sont pas garantis, l'approche « Objectif 3 plus » ne peut aboutir. La santé et les droits en matière de sexualité et de procréation jouent un rôle fondamental pour la possibilité des femmes à construire leurs capacités au sein de la famille et à saisir les opportunités économiques et politiques et contrôler efficacement leur destinée. La mise en place de services publics efficaces dans ces domaines, notamment au niveau local et dans la famille, jouent un rôle stratégique pour atteindre l'égalité entre les sexes et réaliser l'autonomisation des femmes.
- Infrastructure – Le manque d'infrastructure de base adaptée, telle que les systèmes de transport, l'eau et l'assainissement, les systèmes d'énergie et les systèmes comme la division du travail et la responsabilité de tâches journalières quotidiennes, limite l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Augmenter la participation des femmes dans la conception et la mise en place de politiques et de projets orientés vers la famille contribuera certainement à surmonter des obstacles à l'égalité entre les sexes.
- Les droits à la propriété et les droits d'héritage. Veiller à ce que les femmes aient des droits à la propriété et des droits d'héritage émancipent les femmes d'un point de vue économique et social, et corrigent une injustice fondamentale. Un régime de propriété terrestre ou immobilière améliore les droits des femmes au crédit, en renforçant les avoirs de la famille.
- L'emploi. La disparité entre les sexes existe pour l'entrée dans le monde du travail, dans les conditions de travail et en quittant le marché du travail. Le travail des femmes, qu'il soit rémunéré ou non, joue un rôle prédominant pour la survie et la sécurité de la famille et constitue un moyen non négligeable d'échapper à la pauvreté. Il est également fondamental pour l'autonomisation des femmes. Le développement de politiques et de programmes nationaux

visant à appuyer l'élimination des inégalités dans la législation du travail et sur le marché du travail, et l'élimination des écarts dans les salaires et les emplois, en encadrant la mise en œuvre de l'initiative sur le travail décent en matière de droits, de protection et de dialogue, donnera plus de chances aux femmes et aux hommes d'obtenir un emploi décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. L'élargissement de politiques et de programmes nationaux visant à fournir un soutien pour la garde d'enfants, d'handicapés et de personnes âgées est une intervention importante permettant aux femmes et aux hommes de participer de manière égale au travail rémunéré, d'autonomiser les femmes et la famille et de renforcer le rôle des hommes dans la vie de famille, pour concilier responsabilités professionnelles et familiales.

- Participation aux parlements nationaux et aux gouvernements locaux. L'égalité des chances en politique est un droit fondamental. Le manque de participation des femmes dans les organes politiques et la prise de décisions rend les sociétés moins accessibles à tous, moins égalitaires et moins démocratiques. Renforcer la participation directe des femmes dans les organes de prise de décisions améliore la qualité de la gouvernance et constitue une condition importante pour améliorer la formulation de politiques portant sur la famille dans les domaines économiques, sociaux et politiques. La parité des sexes dans les parlements (élus ou nationaux) et dans les organes locaux de gouvernement émancipe les femmes et améliore la qualité des services publics rendus aux familles.
- La violence domestique. L'inégalité entre les sexes perpétue la violence à l'égard des femmes, et la violence à l'égard des femmes réduit les possibilités de celles-ci à utiliser leurs capacités propres. Les coûts économiques, sociaux et en matière de santé de la violence conjugale sont extrêmement élevés. Nous reconnaissons que l'ampleur et la complexité de la violence sexiste signifient qu'il n'y a pas de solution mondiale uniforme et qu'une stratégie multisectorielle est à envisager. Des interventions et des initiatives nationales, locales et familiales jouent un rôle important pour définir des solutions. La lutte contre la violence domestique est l'un des instruments les plus pertinents pour réaliser l'approche « Objectif 3 plus ».

Reconnaissant toutes les affirmations mentionnées ci-dessus, nous, les délégués à la Réunion tenue cinq ans après le Sommet mondial de la famille, nous engageons à promouvoir des actions pratiques qui peuvent être prises dans le cadre de chacune des stratégies mentionnées plus haut visant à réaliser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et à renforcer la famille en :

- Favorisant l'engagement politique afin de mobiliser un large groupe d'agents du changement à différents niveaux au sein des pays et des institutions internationales, nationales et locales qui visent à mettre en œuvre une vision du monde
- Garantissant la capacité technique de mettre en œuvre le changement
- Donnant du pouvoir aux structures et aux processus institutionnels pour appuyer cette transformation, notamment aux structures permettant aux femmes et aux hommes de revendiquer efficacement leurs droits

- Exigeant des ressources financières adaptées pour accompagner la mise en œuvre du changement
- Exigeant l'obligation de rendre compte et des systèmes de contrôle pour veiller à ce que les changements fondamentaux soient complets et durables

Nous exprimons notre résolution inébranlable de mettre en œuvre cette déclaration.

---